



Le Meurice

Paris

DORCHESTER COLLECTION

INDEX EGALITE FEMMES HOMMES 2023

Nous avons le plaisir de vous communiquer le détail de l'index égalité femmes/hommes de l'hôtel Le Meurice répondant au décret n°2019-15 du 8 janvier 2020.

NOTRE INDEX EST DE 98 / 100 *

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	1,5	38	40	40
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1.8	20	20	20
3- Ecart de promotions (en points de %)	1	0.6	15	15	15
4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	5	10	10	10
Total des indicateurs calculables			98		100
INDEX (sur 100 points)			98		100

Précisions méthodologiques :

L'hôtel s'est référé sur l'année 2023, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'effectif de l'entreprise a été renseigné par catégories socio professionnelle (3) suivantes : employé, agent de maîtrise et cadres.

Les caractéristiques individuelles (âge, catégorie de poste) sont appréciées au dernier jour de la période de référence ou au dernier jour de présence du salarié dans l'entreprise.

* L'index est issu de la base DSN Zen, il peut être modifié lors de l'enregistrement de celui-ci sur la plateforme gouvernementale.

Conformément au décret, ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'index :

- Les apprentis, les contrats de professionnalisation.
- Les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure, dont les intérimaires le cas échéant.
- Les salariés dont le contrat est suspendu plus de 6 mois au cours de la période de référence (maladie, congé sans solde, parental, etc.) ou partis avant le 30 juin 2023.

Pour mémoire, il était de 95 / 100 en 2022.